

2023-1453
2023-09-01

Container

GROUPE	7	11	FONGICIDE
--------	---	----	-----------

Fongicide HONOR^{MD}

Fongicide à large spectre pour supprimer les maladies sur les gazons de terrains de golf

GRANULÉS MOUILLABLES

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS : Pyraclostrobine 16,8 %
Boscalide..... 11,2 %

Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO D'HOMOLOGATION : 32329

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1 kg à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifce A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

HONOR est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.
3. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.
4. Porter un équipement et des vêtements de protection, incluant des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors du mélange et du remplissage, du nettoyage du pulvérisateur, des réparations et de l'application.
5. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
6. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
7. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eaux ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalé. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé.
2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments pour humains ou pour animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Non Réutilisables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables - à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-1453
2023-09-01

Booklet

GROUPE

7

11

FONGICIDE

Fongicide HONOR^{MD}

Fongicide à large spectre pour supprimer les maladies sur les gazons de terrains de golf

GRANULÉS MOUILLABLES

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS : Pyraclostrobine 16,8 %
Boscalide..... 11,2 %

Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO D'HOMOLOGATION : 32329

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1 kg à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

HONOR est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage contient le **Fongicide HONOR**, des granulés mouillables. Les matières actives du **Fongicide HONOR** sont la pyraclostrobine qui fait partie du groupe chimique des strobilurines (QoI) et le boscalide est membre du groupe chimique carboxamide (anilide). Le **Fongicide HONOR** possède deux modes d'action différents qui peuvent être efficaces contre les agents pathogènes résistants à d'autres fongicides.

Le **Fongicide HONOR** empêche la germination des spores et la croissance du mycélium ainsi que la sporulation du champignon sur la surface foliaire. Cependant, une meilleure suppression des maladies est obtenue lorsque le **Fongicide HONOR** est utilisé dans le cadre d'un programme de pulvérisation préventive, planifié et employé en rotation avec d'autres fongicides.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non visées et les petits mammifères sauvages. Les zones tampons indiquées sous la section MODE D'EMPLOI doivent être respectées. Afin de réduire le ruissellement des aires traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application aux endroits où la pente est modérée à abrupte, ou sur les sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies. On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

MODE D'EMPLOI

Le **Fongicide HONOR** est un fongicide à large spectre recommandé pour la suppression de plusieurs maladies importantes de gazon. Pour des résultats optimums, le **Fongicide HONOR** devrait être appliqué en prévention.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine (sauf les terrains de golf) telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation sauf les terrains de golf. Ces zones comprennent des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des bâtiments publics et tout autre site où les personnes du public, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit.

Application avec un pulvérisateur de champ

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Zones tampons de pulvérisation

L'utilisation des méthodes de pulvérisation suivant ou d'équipement **N'EXIGE PAS** une zone tampon de pulvérisation : pulvérisateur manuelle ou de pulvérisateur à dos et le traitement localisé.

Les zones tampons dans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme prairie, forêt, plantation brise-vent, boisé, coupe-vent, zones riverains et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humide) et les habitats estuariens ou marins.

Lorsque les mélanges en réservoir sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification l'ASAE) précise sur les étiquettes des produits d'association.

Méthode d'application	Dose d'emploi du produit		Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection de :				
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		Habitat Terrestre
	g/100 m ²	g/ha	Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	10,5 à 15,0	1000 à 1500	10	3	3	1	1
	15,1 à 25,0	1501 à 2500	15	5	4	2	1
	25,1 à 35,0	2501 à 3500	20	5	5	3	1

Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Tous les traitements devraient être faits en respectant les directives retrouvées dans le Tableau 1. Un non-respect du mode d'emploi et des précautions de cette étiquette peut causer des dommages au gazon et/ou réduire la suppression des maladies.

Le **Fongicide HONOR** est recommandé pour la suppression de l'antracnose, le 'dead spot' de l'agrostide, la plaque brune, la brunissure annulaire, la brûlure en plaque, le cercle de fées, la plaque fusarienne et la moisissure rose des neiges, la tache grise, la moisissure grise des neiges, la tache des feuilles, la tache helminthosporéenne, l'oïdium (blanc), la brûlure pythienne, le désordre physiologique des racines causé par Pythium, la brûlure instantanée, le filament rouge, la tache rhizoctonienne ou ocellée, la rouille, la plaque estivale, la piétin-échaudage.

Le but du **Fongicide HONOR** est d'élargir le spectre des maladies à traiter. Le **Fongicide HONOR** devrait être utilisé pour cibler la brûlure en plaque et pour traiter les autres maladies en même temps. Si le traitement ne cible pas la brûlure en plaque, utiliser le **fongicide INSIGNIA SC** ou tout autre fongicide homologué pour la maladie ciblée.

Appliquer le **Fongicide HONOR** dans 5 à 15 litres d'eau par 100 mètres carrés (500 à 1 500 litres par hectare).

Dose : Employer les doses d'application tel que spécifié dans le Tableau 1 pour chaque maladie.

Tolérance du gazon

En raison de la variabilité des espèces de graminées à gazon et des techniques de pulvérisation, ni le fabricant ou le détaillant a statué que le **Fongicide HONOR** pouvait être utilisé de façon sécuritaire sur toutes les graminées à gazon peu importe les conditions. Ainsi, il est recommandé que l'utilisateur vérifie si le **Fongicide HONOR** peut être employé à grande échelle avec sécurité. Traiter à la dose recommandée de **Fongicide HONOR** sur une petite superficie lorsque les mêmes conditions prévues lors de l'application sont présentes. Surveiller l'apparition de dommage dans les 14 jours après le traitement.

Se référer à la section « Recommandations sur la gestion de la résistance » pour connaître le nombre maximum d'applications saisonnières et les alternances recommandées en fonction des fongicides ayant différents modes d'action.

Tableau 1. Doses et intervalles d'application pour le gazon

Maladie (Pathogène)	Dose d'emploi du produit (g/100 m²)	Dose d'emploi du produit (g/ha)	Intervalle entre les applications (jours)	Commentaires
Anthracnose (<i>Colletotrichum cereale</i>)	18,3 à 33,3	1 833 à 3 333	14 à 28	Appliquer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
'Dead spot' de l'agrostide (<i>Ophiosphaerella agrostis</i>)	16,8 à 33,6	1 678 à 3 357	14 à 28	Appliquer de façon préventive. Débuter les applications lorsque les conditions sont favorables à l'infection par le champignon et avant le développement des symptômes de la maladie.
Plaque brune (<i>Rhizoctonia solani, zea</i>)	16,7 à 29,8	1 667 à 2 976	14 à 21	Appliquer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Brunissure annulaire (<i>Rhizoctonia circinata</i> var. <i>circinata</i>) (anciennement nommée "plaque Waitea")	33,6	3 357	14 à 28	Débuter les applications de façon préventive ou lorsque le développement d'un anneau est évident. Des applications tardives en mode curatif ne seront pas efficaces. Employer 800 à 1 500 L de volume de bouillie par hectare. Effectuer un court cycle d'irrigation directement après le traitement pour déplacer le fongicide dans le chaume. Les symptômes de brunissure annulaire peuvent prendre 2 à 3 semaines avant de disparaître après l'application.
Brûlure en plaques (<i>Sclerotinia homeocarpa</i>)	20,0 à 25,0	2 000 à 2 500	14	Débuter les applications avant l'apparition ou lors les premiers stades de développement de la maladie. Utiliser la dose spécifiée la plus élevée lorsque les conditions favorables à la maladie perdurent.
	35,0	3 500	28	

Maladie (Pathogène)	Dose d'emploi du produit (g/100 m ²)	Dose d'emploi du produit (g/ha)	Intervalle entre les applications (jours)	Commentaires
Cercle de fées (<i>Basidiomycete fungi</i>)	33,6	3 357	28	Appliquer dès que possible après le développement des symptômes du cercle de fées. Les symptômes de cercle de fées peuvent prendre 2 à 3 semaines avant de disparaître après l'application. Utiliser 800 à 1 500 L de volume de bouillie par hectare et un agent mouillant du sol adéquat au moment de l'application. Refaire un traitement après 28 jours peut être nécessaire. Effectuer un court cycle d'irrigation directement après le traitement pour déplacer le fongicide dans le chaume.
Plaque fusarienne (<i>Microdochium patch</i>) et Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>)	29,8	2 976	1 seule application	Effectuer une application à la fin de l'automne juste avant la couverture de neige. Mélanger en réservoir avec un autre fongicide efficace d'un groupe d'action ciblé différent. Lors de l'utilisation dans un mélange en réservoir, suivre toutes les instructions et les précautions les plus strictes indiquées sur toutes les étiquettes des produits utilisés dans le mélange.
Tache grise (<i>Pyricularia grisea</i>)	16,7	1 667	14	Effectuer des applications préventives et poursuivre lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
	33,3	3 333	28	
Moisissure grise des neiges (<i>Typhula incarnata</i> , <i>T. ishikariensis</i>)	20,2	2 024	1 seule application	Effectuer l'application avant la couverture de neige.
	10,1	1 012	14 à 28	
Tache des feuilles (<i>Drechslera spp.</i> , <i>Bipolaris spp.</i>)	18,3	1 833	14	Appliquer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.

Maladie (Pathogène)	Dose d'emploi du produit (g/100 m ²)	Dose d'emploi du produit (g/ha)	Intervalle entre les applications (jours)	Commentaires
Tache helminthosporéenne (<i>Drechslera poae</i>)	16,8 à 33,6	1 678 à 3 357	14 à 28	Appliquer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Oïdium (blanc) (<i>Erysiphe graminis</i>)	16,8 à 33,6	1 678 à 3 357	14 à 28	Appliquer de façon préventive. Débuter les applications lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Brûlure pythienne (<i>Pythium aphanidermatum</i>)	26,8	2 679	14	Commencer les applications préventives lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Désordre physiologique des racines causé par <i>Pythium</i> (<i>Pythium volutum</i> , <i>Pythium arrhenomanes</i> , <i>Pythium aristosporum</i>)	33,3	3 333	14 à 28	Appliquer de façon préventive. Irriguer immédiatement après l'application. Après chaque application, effectuer une rotation avec au moins une application d'un fongicide ne faisant pas partie du groupe 11 et homologué pour cette maladie.
Brûlure instantanée (<i>Labyrinthula terrestris</i>)	16,8 à 33,6	1 678 à 3 357	14 à 28	Appliquer de façon préventive. Débuter les applications lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Filament rouge (<i>Laetisaria fuciformis</i>)	16,8 à 33,6	1 678 à 3 357	14 à 28	Appliquer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Tache rhizoctonienne ou ocellée (<i>R. oryzae</i> , <i>R. zea</i>)	16,8 à 33,6	1 678 à 3 357	14 à 28	Appliquer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Rouille (<i>Puccinia spp.</i>)	14,9	1 488	14	Appliquer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.

Maladie (Pathogène)	Dose d'emploi du produit (g/100 m ²)	Dose d'emploi du produit (g/ha)	Intervalle entre les applications (jours)	Commentaires
Plaqué estivale (<i>Magnaporthe poae</i>)	16,8 à 33,6	1 678 à 3 357	14 à 28	Débuter les applications au printemps lorsque les températures de sol atteignent 15,6 à 18,3°C à 5,1 cm de profondeur, ou tel qu'indiqué selon les recommandations locales.
Piétin-échaudage (<i>Gaeumannomyces graminis</i>) – répression seulement	33,3	3 333	28	Effectuer 1 application à l'automne et 1 application au printemps.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Une incompatibilité physique, baisse de l'efficacité contre les maladies ou un dommage au gazon peuvent se produire suite au mélange de **Fongicide HONOR** avec d'autres produits. Ainsi, avant d'employer n'importe quel type de mélange en réservoir (fongicides, insecticides, engrais liquides, produits de suppression biologiques, adjuvants et additifs) effectuer un test sur une petite superficie du gazon à traiter afin de s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique va se produire.

Adjuvants

Ne pas utiliser d'adjuvants à base d'organosilicone car le gazon pourrait subir des dommages. En raison du grand nombre d'adjuvants pouvant être utilisés, ni le fabricant ou le détaillant a statué si le **Fongicide HONOR** peut être employé de façon sécuritaire avec tous les adjuvants.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Prendre note que le **Fongicide HONOR** contient à la fois un fongicide du groupe 7 (boscalide) et du groupe 11 (pyraclostrobine). Toute population fongique peut renfermer des individus

naturellement résistants au **Fongicide HONOR** et à d'autres fongicides du groupe 7 et groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Les recommandations suivantes peuvent être retenues pour retarder le développement de la résistance au fongicide :

Dans la mesure du possible, alterner le **Fongicide HONOR** ou d'autres fongicides du groupe 7 et groupe 11 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF Canada en présence d'une baisse possible de sensibilité à **Fongicide HONOR** chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF Canada au 1-877-371-2273 ou à www.betterturf.ca.

1.

MÉLANGE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise de **Fongicide HONOR**.
4. Ajouter au réservoir la quantité du produit d'association, si nécessaire.
5. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
6. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Ne pas pénétrer dans la zone traitée jusqu'à ce que le produit soit sec.
2. Ne pas faire plus de quatre applications par saison.
3. Ne pas appliquer le **Fongicide HONOR** par l'intermédiaire de l'équipement de tout système d'irrigation.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.
3. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.
4. Porter un équipement et des vêtements de protection, incluant des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors du mélange et du remplissage, du nettoyage du pulvérisateur, des réparations et de l'application.
5. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et les laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
6. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
7. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eaux ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé.
2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments pour humains ou pour animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Non Réutilisables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables - à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.